

# **EUROPLASMA SA**

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

**Société de commissariat aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles  
14 Bd du Maréchal de Lattre de Tassigny  
86 000 POITIERS**

### **Durand et Associés Aquitaine - Deixis**

**Société de commissariat aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Bordeaux  
4 bis, Chemin de la Croisière  
33 550 LE TOURNE**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**Société de commissariat aux comptes**  
**Membre de la compagnie régionale de Versailles**  
14 Bd du Maréchal de Lattre de Tassigny  
86 000 POITIERS

**Durand et Associés Aquitaine - Deixis**

**Société de commissariat aux comptes**  
**Membre de la compagnie régionale de Bordeaux**  
4 bis, Chemin de la Croisière  
33 550 LE TOURNE

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

Aux Actionnaires  
**EUROPLASMA SA**  
Zone Artisanale de Cantegrit  
F-40110 MORCENX

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EUROPLASMA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement économique et financier incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- L'annexe expose, en paragraphe 3.3.1., les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Nous nous sommes assurés de la pertinence du maintien en valeur historique des titres de participation en appréciant la justification de leur valeur d'utilité exposée dans l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Poitiers et Le Tourne, le 16 avril 2012

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Michel PASQUET  
Associé

**Durand et Associés Aquitaine - Deixis**

Nicolas de LAAGE de MEUX  
Associé